



Compte-rendu

Séance du conseil municipal

Dimanche 30 mars 2014 à 10 h 30

Présents :

Yann Dugard, Patricia Lesueur, Claude Adam, Françoise Payen, Dominique Carpentier, Magali Roger, Patrice Feron, Andrée Thomas, Jean Broyer, Karine Passera, François Bardiaux, Martine Baudart, Mickaël Schwemmer, Louisette Noirant, Jean-Philippe Masson, Christine Dappe, Guy Porchet, Nadine Romain, Fabien Lallemant, Véronique Cosson, Camel Armi, Véronique Paillard, Claude Ancelme, Nathalie Cambier-Jonval, Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy

Assistaient également :

Mme Catherine Lemoine, Directrice générale des services,
Mme Kelly Dupont, Secrétariat.

Claude ANCELME (maire sortant) prend la parole. Il remercie les adjoints, conseillers municipaux qui ont œuvré avec lui auprès de tous les Vouzinois. Il rappelle les 3 dossiers importants qu'il laisse à son successeur. Tout d'abord, AMI, pour lequel des décisions importantes ont dû être prises, il évoque le nombre d'heures considérables passé pour préparer correctement ce dossier en collaboration avec la directrice générale des services. Il indique que la réponse du tribunal est attendue pour le 24 septembre prochain.

Il évoque ensuite l'EHPAD public, pour lequel il s'est fort impliqué et qui devrait voir le jour fin 2015.

Et enfin, le dossier du traitement des eaux usées, notamment du raccordement de Blaise et Chestres à la station d'épuration. Il précise que ce dossier permettra une tranquillité pendant 30 ou 40 ans.

Il revient ensuite sur la campagne qui s'est déroulée. Il évoque le mot « sectarisme » qui a été utilisé pour parler de la liste qu'il conduisait. Il exprime son désaccord et précise ne pas se reconnaître dans ces propos. Travail, disponibilité, écoute, honnêteté et respect sont les mots dans lesquels il se reconnaît. Il ne regrette rien de son implication si ce n'est le temps qu'il n'a pas pu consacrer à sa famille. Il souhaite que Vouziers continue à avancer. Il termine en remerciant les personnes présentes de leur attention.

Il laisse ensuite la parole à Jean BROYER, conseiller municipal, doyen d'âge, afin d'assurer la présidence pour l'élection du Maire. Ce dernier procède à l'appel.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jean BROYER propose, comme le veut la règle, de nommer le plus jeune de l'assemblée à la fonction de secrétaire : il s'agit de Mickaël SCHWEMMER.

Il demande donc à Mickaël SCHWEMMER s'il accepte de prendre en charge cette fonction.

Mickaël SCHWEMMER répond par l'affirmative.

Jean BROYER propose de passer au vote.

Vote : accord unanime

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Jean BROYER rappelle les points fixés à l'ordre du jour. Il rappelle que la convocation à ce conseil a été adressée aux Conseillers le 26 mars. Les Conseillers ont donc pu en prendre connaissance. Il le soumet à leur approbation.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

I – Élection du Maire :

Jean BROYER rappelle les éléments réglementaires de cette élection et demande qui se porte candidat.

Yann DUGARD se déclare candidat au poste de Maire.

Jean BROYER rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Kelly Dupont, agent administratif, dépose sur la table prévue à cet effet les bulletins de vote et les enveloppes.

Jean BROYER invite Andrée THOMAS, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT et Michaël SCHWEMMER à s'installer à la table de dépouillement.

Jean BROYER ajoute qu'à l'appel de leur nom, les conseillers se rendront dans l'isoloir, et viendront déposer leur bulletin dans l'urne située au milieu de la salle.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 27
- Yann DUGARD : 22
- bulletins nuls : 5

Jean BROYER déclare donc Yann DUGARD élu Maire de la Ville de Vouziers, lui adresse ses félicitations et lui cède la présidence de l'assemblée.

Yann DUGARD prend la parole :

« Rappel du résultat des élections :

inscrits : 2587, votants : 1777, exprimés : 1694

Liste menée par Claude ANCELME : 726

Liste menée par Yann DUGARD : 968

Liste Pacte 2014 « Vouziers autrement » élue avec 57, 14% des suffrages

Depuis fin 2013, les différentes rencontres avec les jeunes et moins jeunes d'entre vous, m'ont conduit à me présenter comme tête de liste aux élections municipales et permis d'accomplir mon devoir républicain en offrant aux Vouzinois la possibilité de décider de changer d'orientation et de politique pour la gestion de notre ville.

Ce 30 mars 2014 est un jour très particulier. Non seulement pour mon équipe mais pour tous les Vouzinois.

Le dimanche 30 mars 2014 fera date et sera un des événements majeurs de la vie et l'histoire de notre cité.

L'écart qui résulte de cette élection est à la hauteur des attentes de l'ensemble de nos concitoyens.

Redynamiser le centre-ville, faire de Vouziers une ville attrayante, vivante et dynamique, riche de ses services et de ses équipements, riche de l'offre culturelle et associative, une ville proche de ses habitants. Pour répondre à cette attente, notre engagement sera total.

Nous ne serons pas seuls pour réaliser et mener à bien notre projet.

La compétence et le professionnalisme des différents services municipaux est une garantie de qualité et de performance. Je suis certain qu'ils continueront à travailler avec la même efficacité.

Mais j'aurais besoin aussi de vous et de votre soutien. Vous les acteurs économiques, vous les jeunes, vous les bénévoles si précieux dans notre vie culturelle et associative et si dévoués dans les actions sociales.

Je veux pouvoir fédérer les énergies et les forces en présence, et elles sont nombreuses. Je suis certain que l'opposition sera vigilante et observera chacun de nos faits et gestes et que je pourrais bénéficier d'une opposition constructive.

La dynamique d'une ville est l'affaire de tous.

Alors je serai le Maire de tous les Vouzinois et je ferai en sorte d'être au plus près de vous pour ne pas perdre le contact et pouvoir ressentir dès les premiers frémissements les signaux d'inquiétude ou de satisfaction.

Vous êtes ma principale préoccupation, tout ce que nous ferons sera fait dans l'intérêt de tous.

Je remercie les membres de mon équipe pour leur engagement à mes côtés.

Je remercie également les 2 élus qui ont accepté de nous prêter leur écharpe.

Je vous remercie d'être aussi nombreux à assister à cette passation. »

pour la liste « Pacte 2014 » :

- Yann DUGARD,
- Patricia LESUEUR,
- Claude ADAM,
- Françoise PAYEN,
- Dominique CARPENTIER,
- Magali ROGER,
- Patrice FERON,
- Andrée THOMAS,
- Jean BROYER,
- Karine PASSERA,
- François BARDIAUX,
- Martine BAUDART,
- Mickaël SCHWEMMER,
- Louissette NOIRANT,
- Jean-Philippe MASSON,
- Christine DAPPE,
- Guy PORCHET,
- Nadine ROMAIN,
- Fabien LALLEMAND,
- Véronique COSSON,
- Camel ARMI,
- Véronique Paillard.

pour la liste « Vouziers, continuité, Avenir » :

- Claude ANCELME,
- Nathalie CAMBIER-JONVAL,
- Frédéric COURVOISIER-CLEMENT,
- Ghislaine JACQUET,
- Dominique LAMY

II – Élection du Maire-Délégué de Blaise :

Le Maire, après avoir rappelé les éléments réglementaires de cette élection, demande qui est candidat au poste de Maire-Déléguée de Blaise

Seule Martine BAUDART se déclare candidate.

Le Maire précise que ce vote, comme le précédent, se déroule à bulletins secrets.

Kelly DUPONT procède à la distribution du matériel de vote.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 27
- Martine BAUDART : 22 voix
- bulletins nuls : 5

Le Maire déclare Mme BAUDART élue Maire-Délégué de Blaise et la déclare installée dans cette fonction.

III – Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire :

Le Maire poursuit en indiquant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour Vouziers, 8 postes sont possibles. Il rappelle que dans l'équipe municipale sortante le nombre d'adjoints était fixé à 6, Monsieur le Maire propose de n'en nommer que 5.

Comme il n'y a pas d'observations, il soumet cette proposition au vote.

Vote : 22 voix pour et 5 abstentions (Claude ANCELME, Nathalie CAMBIER-JONVAL, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Ghislaine JACQUET et Dominique LAMY)

IV – Élection des Adjoints au Maire:

Le Maire précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La parité doit être respectée.

Le Maire propose la liste suivante :

- Patricia Lesueur,
- Claude Adam,

- Françoise Payen,
- Dominique Carpentier,
- Magali Roger,

Il demande s'il y a une autre liste. Comme il n'y en a pas, le matériel de vote est distribué. Ce vote se déroule également à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 27
- liste proposée : 22 voix
- bulletins nuls : 5

Sont donc élus dans l'ordre de la liste :

Au poste de 1^{er} Adjoint au Maire : Madame Patricia LESUEUR, qui se verra déléguer toutes les fonctions relatives aux affaires culturelles, les jumelages, l'information et expression et la publication du Curieux Vouzinois ;

Au poste de 2^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur Claude ADAM se verra déléguer toutes les fonctions relatives aux finances, Cérémonies patriotiques et liens intergénérationnels, Assurances, Élections, État Civil, Gestion des salles communales, archivage communal, documentation et les fonctions d'ordonnateur ;

Au poste de 3^{ème} Adjoint au Maire : Madame Françoise PAYEN se verra déléguer toutes les fonctions relatives aux affaires scolaires et périscolaires, aux affaires sociales, insertion, prévention et solidarité ;

Au poste de 4^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur Dominique CARPENTIER se verra déléguer toutes les fonctions relatives aux sports, tourisme et patrimoine ;

Au poste de 5^{ème} Adjoint au Maire : Madame Magali ROGER se verra déléguer toutes les fonctions relatives au cadre de vie et environnement, logements communaux et cérémonies.

V – Indemnités de fonctions du Maire, du Maire-délégué et des Adjointes :

Le Maire rappelle que ce sont les articles L2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités territoriales qui régissent la fixation des indemnités.

Il appartient aux membres du conseil municipal de fixer, dans le cadre de la réglementation les indemnités de fonctions qui seront versées.

Les crédits seront inscrits en conséquence au budget.

Pour le Maire selon l'article L 2123-23 du CGCT, pour les communes de 3500 habitants à 9999 habitants, les indemnités maximales qui peuvent être votées pour l'exercice effectif des fonctions de maire sont de : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit IB 1015 (*) – Une majoration de 20 % de ce taux est possible au titre de commune, chef-lieu d'arrondissement.

Le Maire propose de retenir 43, 20 %, majoré des 20 % pour la gestion d'une commune chef-lieu d'arrondissement, soit au total 51, 84 %. Ce taux correspond à une baisse de 10% de l'indemnité actuelle du Maire sortant comme cela avait été promis lors de la campagne électorale (hors majoration de commune chef lieu).

Pour les adjoints au Maire, le pourcentage maximum est fixé à 22 %. Le Maire propose 19,80 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique. Cela correspond également à une baisse de 10 % des indemnités.

Pour la Maire-déléguée de Blaise, le maximum est de 17 %. Le Maire propose 15, 30 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique. Ce taux correspond également à une baisse de 10% de l'indemnité actuelle.

Le Maire demande s'il y a des questions. Frédéric CLEMENT-COURVOISIER souhaite connaître les montants de ces indemnités.

Le Maire énonce donc les montants. L'indemnité brute mensuelle actuelle du Maire est de 2189, 65 €, l'indemnité brute proposée est de 1 970, 68 €. L'indemnité des adjoints actuelle est de 836,32 € brut/mois, il est proposé de passer à 752, 69 € brut/mois.

L'indemnité du Maire-délégué de Blaise est 646, 25 € brut mensuel, il est proposé 582, 62€ brut mensuel. Il précise que l'économie totale sur l'année sera de l'ordre de 18 000 €.

Le Maire demande s'il y a d'autre question, comme il n'y en a pas il soumet au vote les propositions de taux suivants :

- 43,20 % majoré de 20 % pour le Maire,
- 19, 80 % pour les Adjoints au Maire
- 15, 30 % pour la Maire-déléguée de Blaise

Vote : 22 voix pour et 5 abstentions (Claude ANCELME, Nathalie CAMBIER-JONVAL, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Ghislaine JACQUET et Dominique LAMY)

V – Délégation permanente au Maire :

Le Maire rappelle que les conseillers ont été destinataires, lors de l'envoi de la convocation, du document détaillé concernant l'ensemble des délégations permanentes sollicitées conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bien évidemment, le Maire tiendra informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Maire propose de passer au vote afin d'adopter les délégations permanentes du Maire telles qu'elles sont indiquées dans le document annexé.

Vote : 24 voix pour et 3 abstentions (Claude Ancelme, Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy)

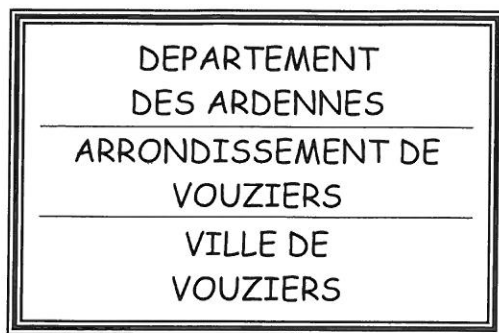
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 30.
Les élus sont invités à prendre le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance

Mickaël SCHWEMMER

Annexes (déjà diffusées) :

- Annexe : Délégation permanente au Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2014/17

*Réunion du Dimanche 30 mars 2014 à 10 H30
sous la présidence de Yann Dugard*

Date de convocation :

26 mars 2014

Date d'affichage

26 mars 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Étaient présents : Yann Dugard, Patricia Lesueur, Claude Adam, Françoise Payen, Dominique Carpentier, Magali Roger, Patrice Feron, Andrée Thomas, Jean Broyer, Karine Passera, François Bardiaux, Martine Baudart, Mickaël Schwemmer, Louissette Noirant, Jean-Philippe Masson, Christine Dappe, Guy Porchet, Nadine Romain, Fabien Lallemand, Véronique Cosson, Camel Armi, Véronique Paillard, Claude Ancelme, Nathalie Cambier-Jonval, Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : **Mickaël Schwemmer**

Objet : Délégation permanente au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal des élections municipales du Dimanche 23 Mars 2014 à Vouziers et dans la commune associée de Blaise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de donner délégation permanente au Maire lui permettant d'exercer une partie des attributions de l'assemblée communale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE par 24 voix pour et 3 abstentions (Claude Ancelme, Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy)

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux.
- 2) De fixer, dans la limite d'un produit annuel total de 15 245 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au Budget, dès le premier euro et ce jusqu'à 207 000 euros hors taxe, ainsi

que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

- 4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 5) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 6) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 9) De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts.
- 11) De fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 12) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et, lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans la limite du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.
- 14) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions.
- 15) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des indemnités versées par les assurances, franchise en sus le cas échéant.
- 16) De Charger le Maire de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le : 30 avril 2014

Transmis en S.P le : 30 avril 2014

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD

